

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Octobre 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

Contrat informatique Mairie

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le changement de fournisseur de logiciels informatiques Mairie et opte pour la Sté SEGILOC.

Voirie : VC 3 : Etude de devis

Les travaux d'entretien du Chemin de la Cléraudière seront effectués par l'Entreprise Colas pour un montant de 1980.00€HT.

Eglise : Devis de restauration du confessionnal et de la table sainte

Devis du plancher du clocher

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de restauration du confessionnal et de la Table Sainte. Il sera procédé aux demandes de subventions pour 2010 ou 2011.

Délégation du Conseil Municipal au maire en matière de justice

L'article 15 de la délibération fixant les domaines délégués au Maire par le Conseil Municipal est modifié comme suit :

15) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans toutes les matières et devant toutes les juridictions.

Redevance France-Telecom

Le conseil municipal fixe la redevance 2009 due par France Telecom à 303.48€ pour les droits de passage des réseaux sur le domaine public de la commune.

Redevance ERDF

Le conseil municipal fixe la redevance 2009 due par ERDF à 180€ pour les droits de passage des réseaux sur le domaine public de la commune

Rapport annuel du SIAEP.

Le rapport annuel 2008 du SIAEP Sassay-Couddes-Oisly-Choussy est adopté à l'unanimité.

Subvention à l'Association des Fêtes OISLY-CHOUSSY

Le conseil confirme la délibération du 7 mai 2009 d'attribuer une subvention de 500.00€ à l'association des fêtes OISLY-CHOUSSY, suite au dépôt des statuts.

Frais de représentation, cadeaux et repas de service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le règlement de frais de représentation et de repas de service, sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Mais il refuse l'offre de cadeaux aux habitants de la commune à l'occasion d'évènements familiaux.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

L'assemblée fixe à 100% le taux de promotion pour l'avancement dans chaque grade pour le personnel administratif et technique de la commune.

Participation payée aux centres de loisirs pour les enfants de la commune

Vu la création de la Communauté de Communes du Controis et les possibilités d'activités de loisirs pour les enfants de CHOUSSY, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne plus subventionner d'activités de loisirs en dehors de la CCC.

Projet d'échange de chemin à la Ferme Neuve :

Il est proposé la pose d'un panneau de limitation de la vitesse à 20 km/h ainsi qu'un panneau annonçant la présence d'engins agricoles et/ou d'animaux.

Agrandissement de la Mairie

Le montant étant trop élevé, le conseil décide de ne pas donner suite au devis du Bureau d'étude RIBOUT. La commission « Bâtiments Communaux » se réunira pour envisager une solution autre que l'aménagement des combles au-dessus des classes. Il sera néanmoins réglé les frais d'étude d'un montant de 725.25€HT.

Indemnité pour prêt du local des recettes de l'auxiliaire des impôts

Il sera versé une subvention de 500€ à Mme GOYER-MARCADE de Oisly pour le prêt du local des recettes de l'auxiliaire des impôts.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^e Classe suite à avancement de grade

Suite à un avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} cl, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Questions diverses :

Passage du Tour du Loir et Cher cycliste

Il sera versé une subvention de 36.60€ pour le passage du Tour du Loir et Cher le 17 Avril 2010 sur la commune de CHOUSSY.

Convention avec Présence Verte

Une convention sera passée avec Présence Verte pour la mise en place d'appareils de télésurveillance. La constitution du dossier en mairie permettra une réduction de 50% des frais d'installation pour les personnes âgées, soit un coût de 20€ au lieu de 40€

Changement de photocopieur

Le conseil municipal émet un accord de principe sur le changement du photocopieur. Mais il demande de pouvoir étudier plusieurs devis.

Régie d'avance

Sur la proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la nomination de Mme Christine BARILLET comme régisseur titulaire et Mme Sylvie BOREL, suppléante.

Fait et affiché à CHOUSSY, le 23 Octobre 2009

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME